

## Postes spécifiques

1) Les candidats aux postes ci-dessous sont priés de se mettre en rapport avec la circonscription Châlons ASH afin de connaître les contraintes particulières liées à ces postes.

- Centre Educatif et Scolaire BEZANNES
- Foyer le Téo AVENAY VAL D'OR
- I.M.E. BLACY
- I.M.E. VILLE en SELVE
- I.M.E. VILLERS FRANQUEUX
- I.M.E. La Sittelle REIMS
- Enseignants et Educateurs à l'EREA Bourneville à CHALONS (seuls les enseignants qui postulent pour la 1<sup>ère</sup> fois sont priés de prendre contact avec l'IEN ASH)
- ITEP « Anaïs Espoir et Vie »
- ITEP Lucy Lebon à VITRY LE FRANCOIS (Fondation Lucy Lebon - **fonctionne pour 1/2 sur Châlons**)
- Maison d'Enfants Yvon Morandat REIMS + ITEP (RESAC)
- Enseignants spécialisés option F postulant sur des SEGPA en dispositif REP+ et **prise de contact avec le directeur adjoint de la SEGPA concernée**
- **Enseignants spécialisés option G postulant sur des postes en CMPP : prise de contact avec la structure et avec l'IEN ASH**

2) Postes profilés en écoles

Seuls les enseignants qui auront postulé en janvier sur les postes ci-dessous et qui auront obtenu un avis favorable de leur IEN de circonscription pourront postuler sur ces postes. Les autres enseignants verront leur(s) vœu(x) annulés.

- Directions 10 classes et plus
- Classes d'accueil des moins de 3 ans
- Postes « plus de maîtres que de classes »
- UPE2A
- Classes passerelles

3) Candidatures spécifiques

Les candidats à ce type de poste devront obligatoirement prendre contact avec l'IEN de la circonscription du poste concerné **AVANT LE JEUDI 30 MARS 2017**. La non-prise de contact entraînera l'annulation du vœu.

- Postes SESSAD hors Institut Michel Fandre
- Classes internationales
- Classes à horaires aménagés